



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 octobre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. le MAIRE, Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. PAOLINI à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme OTTAVY SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. BILLARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme MASSEI à Mme BERNARD, M. DELIPERI à MME OTTAVY,

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181105-2018_237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2018
Affichage : 09/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 5 novembre 2018

Délibération N°2018/237

Festivités de Noël 2018



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la programmation des festivités de Noël, il est prévu cette année la mise en place de diverses animations sur la thématique de Noël, réparties sur 1 site : **la place du Diamant**

Il est prévu

Place du Diamant

1. **L'installation d'une patinoire de glace temporaire d'environ 500 m²**, dont 100m² dévolus aux enfants (place du Diamant) avec un sentier de glace
2. **L'installation de deux parcours « accrobranche »** : un parcours pour les 2-6 ans et un parcours pour les plus de 6 ans.

Place Miot

3. **L'installation d'un parking**

La patinoire, les parcours « accrobranche » et les jeux pour enfants ont pour fonction de :

- Proposer une animation durant les fêtes de Noël à tous les habitants d'Ajaccio, de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et des communes du grand Ajaccio,
- Développer et diversifier l'offre d'activités socio-éducatives et de loisirs sportifs
- Dynamiser l'attractivité commerciale du centre ville.

Les dates d'ouverture seront :

- **Du vendredi 30 novembre 2018 au dimanche 30 décembre 2018 pour les chalets du Marché de Noël**
- **Du vendredi 30 novembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019 pour la patinoire**

Les horaires d'ouverture de la **patinoire et du marché de Noël** seront :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 10h à 20h,
- les vendredis et samedis de 10h à 22h
- le samedi 24 décembre de 10h à 18h
- le samedi 31 décembre de 10h à 18h
- fermeture le lundi 25 décembre et le lundi 1^{er} janvier.

La maîtrise d'ouvrage est dévolue à la Ville d'Ajaccio qui sera chargée de :

- la location de la patinoire,
- la mise en place sur la place De Gaulle,
- la mise en place des chalets attenants à la patinoire,
- la recherche de partenaires publicitaires et la commercialisation de l'espace sous forme de panneaux publicitaires,
- la mise en place et la gestion d'une régie provisoire de recettes,
- assurer le suivi technique et la maintenance de la patinoire en relation avec les entreprises propriétaires,
- la mise en place d'animations sur et autour de la patinoire,

Des gratuités seront mises en place : **2 600** tickets seront directement remis au Directeur Général des Services de la Ville (chargé de les distribuer aux associations de quartier et aux familles les plus démunies par le biais des services etc..) et à la CAPA.

Le prix de l'entrée à la patinoire est fixé à **4 Euros**, comprenant l'accès à la patinoire pour une durée illimitée et la mise à disposition de patins pour une personne.

Des cartes d'abonnement de 7 séances seront mises en place à un tarif de **20 Euros** donnant accès à la patinoire.

Une billetterie sera installée sur la place De Gaulle pendant toute la durée de l'opération, gérée par la Direction du Commerce et de l'artisanat.

Une commercialisation des espaces publicitaires sera effectuée, sous forme de panneaux publicitaires sur le site de la place du Diamant, mais également d'achat d'espaces dans le programme papier « Natale in Aiacciu » (10 000 ex).

Le coût de ces espaces publicitaires a été présenté dans la délibération N°2017/95 du 24 Avril 2017.

4. Un marché de Noël composé de 58 chalets au maximum.

Pour sa neuvième édition, le marché de Noël se déploiera sur la place du Diamant avec une majorité de chalets en bois.

Il se déroulera du **30 novembre 2018 au 30 Décembre 2018** et sera ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 10h à 20h, les vendredis et samedis de 10h à 22h, le dimanche 24 et 31 décembre de 10h à 18h et sera fermé les 25 décembre et 1^{er} janvier.

Ce village de Noël constitue une réelle attraction pour les ajacciens et participe à l'animation du centre ville.

La location de ces chalets doit permettre d'équilibrer le budget de cette manifestation.

Il est à noter que la Ville met gracieusement un espace à la disposition des associations (APF, Téléthon, associations caritatives...).

Des gobelets réutilisables seront mis à disposition des exposants des chalets, permettant une réduction conséquente des déchets produits par le marché de Noël (30 tonnes de déchets en moins en 2017).

5. Animations marché de Noël

La municipalité propose des ateliers et des spectacles pour les enfants pour la période du 1er décembre au 30 décembre 2018 sur la place du diamant.

Ces ateliers sont organisés avec le concours de **Crea cirque**

1) **Le spectacle** « Monique et Gaston »

Dates et heure : les 1/2/15/16/22/23/29/30 décembre à 17h00

Places limitées

2) **Les ateliers** d'initiation aux arts du cirque

Dates et heure : les 1/2/15/16 et du 22 au 30 décembre de 14h00 à 15h00 et de 15h00 à 16h00.

Places limitées

Inscriptions sur place ou au 06 03 29 34 75 ou par Corse billet

Tarifs : Spectacle 10€

Atelier : 5€

Inscriptions sur place ou au 06 03 29 34 75 ou par Corse billet

b) Le Spectacle « jeune public » à l'Espace Diamant : « Les Crapaud sans S » interprété par la compagnie Le Thé à Trois.

Date et heure du spectacle : 17 et 18 décembre 2018 à 18H30

Lieu du spectacle : Espace Diamant

c) Les soirées :

Cette année, suite au sondage concernant la programmation du marché de Noël, effectué en 2017 trois soirées seront programmées jusqu'à 0h00

- 30 novembre ouverture du marché de Noël
- 22 décembre City Trail
- 30 décembre : fermeture du marché de Noël

d) Une parade le samedi 8 décembre à partir de 17h30 : « parade impériale»

La parade lumineuse est composée de 4 chevaux lumineux, 6 artistes, 1 échassier, 1 comédien et 1 engin éclairé et sonorisé avec 1 canon à pétales

6. **Animations sportives de Noël**

a) **Trail Urbain (City Trail Impérial)**

Afin de permettre à la population de se réappropriier les rues d'Ajaccio autrement qu'en véhicule motorisé, la Municipalité propose une épreuve de course à pied intra muros. Le parcours permettra au plus grand nombre de participer à cette action visant à la découverte de notre Ville en courant, au développement du lien social et de la convivialité.

Les frais de participation seront de 20,60 euros /participant dont 17 euros reversé à la ville. Les participants pourront s'acquitter de ces frais par un paiement en ligne, site www.krono.corsica
Le départ se fera le samedi 22 décembre 2018 à 21h 00.

Itinéraire : Place Foch – Quai Napoléon-Quai de la république – quai l'Herminier- boulevard Sampiero - rond point de la gare - avenue Jean Jerome Levie - Cours Napoléon - avenue Pascal Paoli - bd Masseria - rue Comte Bacciochi - cours Napoléon - rue Fesch - Rue de l'Assomption- Cours Napoléon (montant) - Couronne - Place du Diamant - Boulevard P. Rossini (promenade) - Place Miot - Plage du Trottet - bd Pugliesi Conti - bd Fred Scamaroni - Rue miss Campbell - Cours Général Leclerc – Casone place d'Austerlitz – avenue Nicolas Pietri – Rond point Bois des Anglais - rue Maurice Choury – Rue Balestrino et Rue Cynos .- cours Grandval – avenue de Paris - rue

Maréchal Ornano - rue Dunant (escaliers) – av Impératrice Eugénie - Allée Ange Tomasi - Parc Ange Tomasi -Ave de la Libération - Rue S. Frassetto - Av Impératrice Eugénie - rond point de l'Hopital – Parc Cunéo d'Ornano – escaliers arrivant rue Lorenzo Vero – Cours Napoléon (descendant) - - demi tour Eglise St Roch- cours Napoléon (montant) - Passage de la Guinghetta - Rue Fesch - Av Antoine Serafini - Rue Bonaparte- Rue Saint Charles - Rue Roi de Rome – Bld D .Casanova - Citadelle - Bld Lantivy - Rue Sœur Alphonse - Rue Forcioli Conti - Avenue E. Macchini - Avenue de Paris (arrivée) -

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire à :

- signer les marchés
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire,
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire sous forme de panneaux publicitaires,
- mettre en place une régie temporaire de recettes pour la patinoire, vente de tickets et cartes d'abonnement,
- mettre en place une régie de dépenses pour le Marché de Noël,
- prendre en charge pour les prestataires de la parade et des autres animations les frais de restauration, hébergement et de transport
- encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- fixer le tarif d'entrée à la patinoire à la somme de 4 Euros, le tarif des cartes de 7 séances à la somme de 20 euros
- De reverser au Téléthon les sommes correspondantes à la recette du 8 décembre 2018 de la patinoire
- De reverser à des associations caritatives, choisies par le comité organisateur de la course selon un cahier des charges, les sommes correspondantes à la recette liée aux inscriptions du Trail Urbain organisé le 22 décembre. Seront déduits des recettes à reverser aux associations, les frais occasionnés par les diverses dépenses permettant la mise en place du Trail
- de mettre à disposition des exposants des chalets du marché de Noël des gobelets réutilisables et d'assurer leur lavage durant toute la période du marché de Noël, et de les facturer au montant de : Lot de 50 gobelets + lavage durant la période du marché : 30€

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 ,012 et 67 en dépenses et 70, 74 et 77 en recettes.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de son Président Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 octobre 2018,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

AUTORISE À l'unanimité de ses membres présents et représentés

- signer les marchés
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire,
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire sous forme de panneaux publicitaires,
- mettre en place une régie temporaire de recettes pour la patinoire, vente de tickets et cartes d'abonnement,
- mettre en place une régie de dépenses pour le Marché de Noël,
- prendre en charge pour les prestataires de la parade et des autres animations les frais de restauration, hébergement et de transport
- encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- fixer le tarif d'entrée à la patinoire à la somme de 4 Euros, le tarif des cartes de 7 séances à la somme de 20 euros
- De reverser au Téléthon les sommes correspondantes à la recette du 8 décembre 2018 de la patinoire
- De reverser à des associations caritatives, choisies par le comité organisateur de la course selon un cahier des charges, les sommes correspondantes à la recette liée aux inscriptions du Trail Urbain organisé le 22 décembre. Seront déduits des recettes à reverser aux associations, les frais occasionnés par les diverses dépenses permettant la mise en place du Trail
- de mettre à disposition des exposants des chalets du marché de Noël des gobelets réutilisables et d'assurer leur lavage durant toute la période du marché de Noël, et de les facturer au montant de : Lot de 50 gobelets + lavage durant la période du marché : 30€

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 ,012 et 67 en dépenses et 70, 74 et 77 en recettes.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI



Laurent Marcangeli